

# LE PROGRÈS DU SAGUENAY

J.-D Guay, Réd.-Propriétaire

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bureau: Rue Racine

CHICOUTIMI, 26 NOV. 1895

## MANUFACTURE DE PULPE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que la construction d'une manufacture de pulpe dans notre ville est chose décidée. La Compagnie est formée de quelques actionnaires de la Compagnie Electrique et de capitalistes étrangers.

La manufacture sera construite sur l'île Electrique, à une cinquantaine de pieds de la bâtisse actuelle et aura quatre étages. Les dimensions n'en sont pas encore absolument déterminées. Un pont à double voie pour tramway sera construit pour relier l'île aux terrains achetés de M. Alex. Blair. C'est sur ces terrains que tout le bois de pulpe, plusieurs milliers de cordes, sera placé dès cet hiver. Le pont sera construit de suite sous la direction de M. Wm Warren et la manufacture suivra, afin d'être mise en opération aussi vite que possible au printemps.

Les machineries, les plus perfectionnées du jour, seront fournies par deux des plus grandes manufactures des Etats-Unis.

Quelques promoteurs du projet partiront lundi matin pour Québec et Montréal pour terminer certains arrangements.

Cette nouvelle, nous l'espérons du moins, sera bien vue du public. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour notre ville et la classe agricole qui environne Chicoutimi devra voir aussi d'un très bon œil cette entreprise.

La Compagnie, contrairement à l'attente du public, ne demandera aucun privilège, ni même d'exemption de taxes à la ville.

## LA QUESTION SCOLAIRE

On a été bien surpris en certains lieux, pendant les dernières élections fédérales, de voir l'épiscopat et le clergé faire entendre leur voix pour approuver le programme conservateur et désapprouver le programme libéral sur la question scolaire.

D'après le clergé, du résultat de la lutte dépendait le sort des écoles catholiques au Manitoba et cette question religieuse, non-seulement permettait mais encore exigeait son intervention dans la lutte.

Que de gens n'ont pas crû en la sincérité du clergé et ont refusé de suivre son avis prétendant qu'il vallait mieux voter pour un premier-ministre catholique.

Aujourd'hui, les événements viennent donner raison au clergé. Ce qu'il a prévu arrive. Un compromis vient d'être effectué entre le gouvernement fédéral et le gouvernement Greenway et ce compromis constitue la plus noire tra-

hison à l'égard de nos compatriotes du Manitoba et l'abandon de tous les droits indiscutables qu'ils réclamaient.

Pour cette semaine, nous nous contenterons des quelques citations suivantes :

Mgr Langevin, qui n'a pas été consulté du tout et qui a vu le règlement sur les journaux répondre à un reporter de journal, qui lui demandait son opinion.

"Comme nous avons été vendus! Comme Québec a été trahi! Un Canadien-Français et un catholique, qui se moquait du bill Dickey, qui est monté au pouvoir au moyen de fausses promesses, et tout cela pour nous vendre entre les mains de nos ennemis! C'est trop malheureux! Les hommes qui sont triomphants aujourd'hui seront renversés. Ce règlement est une farce."

"La bataille ne fait que commencer."

Sa Grandeur a aussi déclaré qu'elle avait en sa possession l'approbation officielle du Vatican relativement à son attitude dans la question des écoles.

Monseigneur O'Brien, archevêque d'Halifax, en réponse à une question, a dit: "Je préférerais ne rien dire au sujet des soi-disant "termes," vu que je puis à peine me persuader qu'aucun gouvernement que le Canada puisse avoir, soit capable de participer à une telle transaction."

L'Oiseau-Mouche, du Séminaire de Chicoutimi, apprécie comme suit le règlement :

"Au moment de mettre le journal sous presse, nous prenons connaissance du "règlement de la question scolaire de Manitoba." Nous n'en dirons qu'un mot. C'en est donc fini des écoles séparées dans tout l'Ouest! Dans les Territoires, on a encore le nom, mais c'est tout. Au Manitoba, on n'a pas même le nom, lorsqu'on a pourtant tous les droits à la chose elle-même.

Et maintenant, nous allons assister au douloureux spectacle que voici. La moitié de la presse canadienne-française et catholique, dans notre Province, va s'évertuer à faire accroire à son public que la question scolaire est très heureusement réglée—Et ce public va se laisser aveugler tant que l'on voudra."

## QUARANTE-HEURES

Les pieux exercices des Quarante-Heures commenceront dimanche. Voici les noms de ceux qui ont été choisis comme adorateurs :

DIMANCHE SOIR

8 à 10 h.—MM. Eusèbe Girard et François Girard (Rang St-Pierre); Georges Degagné et François Lalancette (rang St-Paul).

10 à 12 h.—MM. François Blackburn et Pierre Blackburn (rang St-Pierre); Thomas Villeneuve et Treflé Simard (St-Jean-Baptiste).

12 à 2 h.—MM. Ferdinand Gagnon et Alphonse Levêque; Pierre Gauthier et Thomas Bergeron.

2 à 4 h.—MM. Gonzague Degagné; Thomas Gagnon et Alfred Savard.

4 à 6 h.—MM. Médéric Duchesne et Narcisse Grenon; Côme Savard et Johnny Rens.

LUNDI SOIR

8 à 10 h. MM. Gonzague Tremblay et Abel Pednaud (rang St-Ignace); François Bouchard et Xavier Morin (rang St-Martin).

10 à 12 h.—MM. Ernest Jean et Charles Vézina (rang St-Thomas); Pierre Laberge et Jean Perron (rang St-Joseph).

12 à 2 h.—MM. Alexandre Savard et Joseph Gagnon, marchand, Pierre Talbot et Eugène Roy.

2 à 4 h.—MM. Nil Munger et Georges Boulet; Polidore Dumais et Adélarde Grenon.

4 à 6 h.—MM. Mars Belley et Wilfrid Perron; Louis Wells et Charles St-Laurent.

MARDI SOIR

8 à 10 h.—MM. Henri Fortin et Elie Fortin (rang St-Jean-Baptiste); Xavier Potvin et Roger Potvin (rang St-Roch).

10 à 12 h.—MM. Georges Rivérin et Louis Imbeau (St-Paul); Alphé Desbiens et Elie Desbiens (rang Ste-Famille).

12 à 2 h. MM. Hippolyte Tremblay et Eugène Tremblay (Camille); Edouard Lemieux et Paul Vézina.

2 à 4 h.—MM. Napoléon St-Hilaire et Prudent Vallée; William Gauthier et Napoléon Warren.

4 à 6 h.—MM. Jean Murray et François Bouchard (Ovide); Joseph Girard et Pierre-Paul Paradis.

## LES FINANCES DE LA VILLE

### RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DU SECRETAIRE TRESORIER

Nous publions aujourd'hui au complet le rapport de l'auditeur et du secrétaire-trésorier de la ville de Chicoutimi, pour l'année fiscale terminée le 1er novembre courant.

Nous invitons les contribuables à lire bien attentivement ce rapport.

Il sera agréable pour eux d'apprendre que le seul montant dû aujourd'hui par la ville est la moitié des \$623.60 pour les frais dans l'affaire Price; le secrétaire paiera ce montant à son échéance, rencontrera toutes les dépenses de la ville d'ici au 1er mai prochain, et à cette date aura encore un joli montant en caisse.

Le 1er novembre, la ville avait en banque la somme de \$856.31.

Il n'est pas arrivé souvent à la ville d'avoir un rapport aussi satisfaisant de ses affaires. Les contribuables ont payé, c'est vrai, mais leur argent a été bien placé et personne n'a aucune réclamation contre la ville.

La période des fortes dépenses est passée; notre organisation contre le feu [Hoses etc] est complète; elle nous a coûté un millier de piastres. Les travaux publics dispendieux dans la ville sont accomplis et le trésorier de la ville compte que l'été prochain, il suffira de prélever le montant de \$1147.50 qu'exige notre service d'intérêt et d'amortissement. Ceci ne représente que 35 cents ou environ par \$100. Ce montant aurait suffi amplement cette année, sans l'achat des hoses dont personne ne conteste l'urgence.

On constatera que l'éclairage de la ville a coûté cette année \$306.00. Ceci représente l'achat des lampes et leur installation. La Compagnie Electrique ne charge rien à la ville pour lui fournir la lumière la première année. L'an prochain, l'éclairage coûtera \$240.00

Le montant total payé par les contribuables du 1 novembre 1895 au 1 novembre 1896, en vertu des rôles d'évaluation et pour licences de commerce, charretiers, maisons de pension, chiens etc, est de \$2623.42.

Au chapitre premier [Recettes] nos lecteurs voudront bien lire *Balance en caisse le 1 novembre 1895 au lieu de 1896* qui a été imprimé.

#### Actif

Quai Ste-Anne.....	\$900.00
Mobilier (Ameublement et appareil feu).....	889.35
Rôle 95-96.....	13.42
Rôle 96-97.....	840.60
Taxes personnelles.....	255.00
L. Alain.....	200.00
L. Bouchard.....	49.25
A. Aubin.....	18.24
Cie des Eaux.....	311.80
Argent en Caisse.....	857.31
	<b>\$4340.93</b>

#### Passif

Cie Q. & L. St-J.....	\$ 30.37
Billets payables.....	925.88
	<b>\$956.25</b>

Excédant de l'actif sur le passif \$3384.73  
J.-E.-A. DUBUC,  
Auditeur.

14 Novembre 1896

A M. le maire et MM. les conseillers de la ville de Chicoutimi J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant relativement à l'audition des comptes de cette ville pour l'année fiscale finissant le trente et un octobre dernier (1896).

La balance en caisse le trente et un octobre dernier, était de (857.31) huit cent cinquante sept piastres et trente et un cents.

Les dépenses sont toutes justifiées par des pièces justificatives dont j'ai pris connaissance. A la même date, le bilan de la ville dont les détails sont

donnés aux pages 85 et 86 de ce livre, établissait un excédant de l'actif sur le passif au montant de (\$3,384.73) trois mille trois cent quatre vingt quatre piastres et soixante et treize cents.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,  
Votre obéissant serviteur,  
J.-E.-A. DUBUC,  
Auditeur.

### RAPPORT DU SECRETAIRE-TRESORIER

J'ai l'honneur de vous faire le rapport requis par la 57 Vict. chap. 66, sec. 27.

#### CHAPITRE I

##### RECETTES

Balance en caisse le 1er Novembre 1896...	931.32	
Rôle de perception pour 1895-96.....	1446.75	
Moins le remboursement de ce qui avait été payé en vertu du rôle de 1893-94....	731.04	
Laissant une balance de	715.71	
Rôle de perception pour 1896-97.....	1641.16	
Licences de commerce.	635.00	
" charretiers.	100.00	
" maisons de pension.....	30.00	
Licence pour vente de boisson.... \$200.00		
Moins le remboursement pour licences non accordées...	200.00	100.00
Taxes de métiers.....	230.00	
" professionnelles.	108.00	
" sur chiens.....	42.00	
Gravier.....	39.10	
Intérêt sur dépôt à la banque.....	12.22	
Intérêt sur taxes.....	8.11	
Billets payables.....	623.60	
Divers.....	\$51.77	
Moins les frais de règlement No 75 remboursé par MM. Wells frère & Cie.....	\$7.00	44.77
		4228.66
		5259.99

#### CHAPITRE II

##### DÉPENSES

Bonus et Débentures	\$1147.50	
Travaux publics de la municipalité.....	879.93	
Salaires \$472.50 administration \$162.06...	634.56	
Mobilier (hoses).....	429.35	
Eclairage.....	306.00	
Gouv. Provincial.....	177.85	
Frais de Price vu la Ville.....	500.00	
Feu.....	15.50	
Intérêt.....	15.00	
Réception du Gouverneur Général.....	10.00	
Vieux comptes.....	16.82	
Diverses.....	\$477.16	
Moins ce qui a été retranché des recettes à cause du remboursement qui en a été fait, savoir: licences \$200 et règlement Wells \$7.00.....	\$207.00	270.16
		4402.67
		867.31

#### CHAPITRE III

##### BILAN

Excédant de l'actif sur le passif (page 86)....	\$3384.73
---	-----------

#### CHAPITRE IV

##### ESTIMÉS

D'après le bilan, les revenus sur lesquels le conseil peut compter, du 1er novembre 1896 au 1er mai 1897, sont les suivants :

Rôle de 1895-96.....	\$ 13.42
Rôle de 1896-97.....	846.60

Taxes personnelles....	255.00
Cie des Eaux.....	311.80
Louis Bourhard.....	49.26
Alfred Aubin.....	18.24
	\$1494.22
Balance en caisse.....	857.31
Total.....	\$2351.63

Les dépenses prévues pour la même période sont :

Bonus et débentures....	\$573.75
Hausse.....	302.28
Billet payable (affaire Price).....	623.60
Salaires.....	270.00
Aqueduc.....	200.00
Comptes approuvés le 5 octobre 1896.....	26.88
Fonds de bâtisses et de jurés.....	12.00
	\$2008.51
Balance.....	343.12

Il reste donc pour les dépenses imprévues pendant la même période une balance que j'ai lieu de croire plus que suffisante, savoir : la balance de \$343.12.

#### REMARQUES

##### I

D'après toutes les probabilités, il ne sera pas nécessaire, le printemps prochain, de prélever sur la propriété foncière pour d'autres fins que l'intérêt et le fonds d'amortissement.

##### II

Nous paraissions devoir \$623.60 pour billets payables, mais en réalité nous ne devons que la moitié de ce montant, la Cie des Eaux nous ayant donné son billet pour l'autre moitié. Il en est de même de l'item \$15.00 payé pour intérêt et dont la Cie a payé la moitié par son billet.

##### III

Nous avons perçu \$20.33 d'intérêt. Ce n'est pas un chiffre bien élevé, mais c'est chose si nouvelle dans nos annales qu'il est à propos de la soumettre à votre attention.

##### IV

Nous avons encore payé cette année \$16 82 de vieux comptes. A ce montant, il faut ajouter \$8.00 dues à M. Alfred Aubin à qui nous avons ouvert un compte au Grand-Livre et que nous avons crédité d'autant. J'espère que ce dernier ferme l'ère de cette sorte de comptes.

##### V

Le chiffre des dépenses au compte des Travaux Publics peut paraître élevé, mais dans le cours des prochains six mois, il va nous être remboursé de ce chef au-delà de \$300 pour travaux, dans les cours d'eau et les rues notamment par le gouvernement de Québec, par Mme Savard et par M. Hector Lemieux.

Aucune entrée n'a été faite encore dans les livres relativement à ces comptes, vu qu'ils ne sont pas réglés et que les formalités requises pour les rendre exigibles n'ont pas été remplies.

Les Travaux Publics n'auront donc coûté que \$500.00 à peu près et y compris les importants travaux dans la Côte Bossé et au Rocher de la vieille et le parachèvement de la rue Cartier, améliorations que tout le monde apprécie favorablement.

##### VI

L'avocat du conseil à un compte qu'il ne nous a pas encore présenté, mais on remarquera qu'il est entré dans l'actif pour un montant de \$200.00. Ce sont des avances pour déboursés et je n'ai pas inclus cet-

te somme dans les estimés comme revenus sur lesquels le conseil peut compter.

##### VII

J'ai le plaisir de vous dire que le 1er mai dernier, M. l'auditeur et moi avons opéré une réforme radicale dans la comptabilité : nous avons ouvert des livres en partie double, ce qui nous permettra à l'avenir de pouvoir nous renseigner sur la position financière de la ville par un simple et rapide examen du Grand-Livre qui ne comprend qu'une quinzaine de comptes.

Pour être honnête, je dois cependant déclarer qu'à M. Dubuc revient tout le mérite de cette réforme. Mon mérite à moi est d'en avoir compris le besoin, de l'avoir fait faire et de m'être montré élève docile. M. Dubuc mérite, à ce titre, plus de reconnaissance que pour avoir bien voulu, depuis deux ans, remplir la charge d'auditeur.

##### VIII

C'est à cause de ce changement dans la comptabilité que, dans le bilan, les dépenses ne se chiffrent que par \$2,184.14 ce qui ne représente que les dépenses des derniers six mois. J'ai dû m'imposer un travail spécial pour classer les recettes et dépenses pendant les premiers six mois de l'année.

C'est aussi dû à la comptabilité en pratique avant le 1er mai dernier, si je suis obligé de donner tant d'explications à l'appui de mon rapport. A une prochaine audition, le Grand-Livre suffira à établir le bilan et les chiffres parleront d'eux-mêmes.

##### IX

Dans son rapport de 1895, M. l'auditeur fait remarquer qu'il ne s'est pas occupé des taxes antérieures au 1er mai 1895. Il va sans dire que dans les nouveaux livres nous ne nous en sommes pas occupés davantage, non plus que du montant dont l'ex-secrétaire trésorier est redevable.

Ceux qui doivent encore des arrrages de taxes à la réclamation desquelles le conseil n'a pas renoncé sont : MM. George Vézina, commerce 1894-95. M. P.-V. Savard, profession 1894-95. Xavier Morin, métier 1894-95.

Le montant dont M. Aubin est redevable est de \$79.51.

Avant de presser la collection de ces divers montants, je demande au conseil des instructions spéciales.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre obéissant serviteur,  
F.-X. GOSSELIN,  
Secrétaire Trésorier.

## FOIN ! FOIN !!

6,000 bottes de foin de première qualité à vendre.

S'adresser à  
BENJAMIN SIMARD,  
St-Alexis.

## PEAUX VERTES

Le soussigné informe le public, les cultivateurs spécialement, qu'il désire acheter les peaux vertes.

En outre, il se charge de tanner et corroyer le cuir et fait un ouvrage de première qualité.

NIL MUNGER,

Rue Racine.

"The Oil That Lubricates Most"  
VACUUM OIL CO  
Bureau principal et manufacture, Rochester N.-Y.

Succursales dans toutes les principales villes du monde.

#### SPECIALITES

HUILES POUR CUIR  
HUILES AMACHINES,  
HUILES PNEUMATIQUE,  
HUILES POUR CENTRIFUGES  
HUILES POUR FAUCHEUSES  
ET MOISSONNEUSES

Vendue par tous les principaux marchand dans les Comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean.

#### ADRESSES

VACUUM OIL CO. ALEX. FRASER

St-Paul St.  
Montréal

Agent  
Hotel Blanchard  
Québec

Agents généraux pour le district de Chicoutimi, MM. Côté Boivin & Cie.

100, 101, 102.

## MACHINE

## MOULRE LE GRAIN

S. VESSOT & Cie

Capacité	à l'heure
Mue par un cheval	4 à 8 minot
" " deux chevaux	6 à 12
" " quatre "	10 à 12
par eau ou vapeur.	
8 à 12 forces	25 à 40
12 à 15 forces	30 à 60

Demandez listes de prix etc.  
Renseignements fournis sur demande.

P.-E. HUDON, Hébertville  
Agent.  
Comtés Chicoutimi & Lac St-Jean



COMMENCANT JEUDI, 1er Octobre 1896 les trains voyageront comme suit :

DÉPART DE CHICOUTIMI

POUR ROBERVAL ET QUÉBEC

6.00 A. M.—Lundi, mercredi et vendredi arrivant à Roberval à 9.55 A. M. et à Québec à 8.40 P. M.

DÉPART DE ROBERVAL

4.10 A. M.—Pour Chicoutimi le Dimanche seulement arrivant à 8.20 A. M.

8.00 A. M.—Pour Québec, lundi, mercredi et vendredi arrivant à 8.40 P. M.

5.00 P. M. Pour Chicoutimi mardi et jeudi y arrivant à 9.10 P. M.

20 MINUTES au lac Edouard pour prendre le lunch.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, au Terminus, rue St-André à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J.-G. SCOTT,  
Secrétaire et Gérant

Québec 29 septembre 1896.—

La confession de l'assassin

( Suite )

Laissons cela, mon père. A quoi bon parler d'elle désormais ? Vous me l'avez dit : c'est de moi seul qu'il s'agit ici.

—Non. Dites, dites ce qu'elle est devenue. Mais parlez donc !

—Hélas ! mon père, elle est morte il y a quelques mois à peine.

—Morte ! morte ! S'est-elle repentie ? S'est-elle souvenue ?

—Oui, elle s'est repentie ; oui, elle s'est souvenue ; et c'est aussi mon tourment, car elle appelait son mari et me maudissait dans son agonie !

—Maudit ! maudit ! Dieu grand ! Dieu juste ! maudit !

Maintenant c'était le pénitent qui sanglotait, et aucun de ces deux hommes n'avait la force de parler.

Tout à coup le confesseur porta la main à sa poitrine, s'agita, poussa une longue exclamation douloureuse :

—Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi.

Et se tournant rapidement vers le pénitent :

—Repeutez-vous, mon fils !

—Je me repens.

—Demandez pardon à Dieu et...

—Je demande pardon à Dieu et aux hommes.

—Vite, vite ! murmura le confesseur.

Et il prononça hâtivement les paroles sacramentelles de l'absolution. Puis se dressait à moitié, le visage tourné vers la grille derrière laquelle se tenait prosterné l'incennu, il dit d'une voix qui allait en mourant :

—Comte de Valbreux, Dieu vous a pardonné. Celui que vous avez trahi et frappé vous pardonne à son tour. Que Dieu ait mon âme !

Et il s'affaissa dans le confessionnal comme une chose inerte qui glisse et tombe, et demeure à jamais immobile.

—Lui ! lui ! criait le comte de Valbreux qui venait de reconnaître cette voix.

Et il l'appelait, essayant vainement de relever ce corps.

Il était trop tard. Le moine était mort. Sa blessure s'était ouverte de nouveau et le sang inondait les dalles du sanctuaire.

L'affreuse famine qui sévit aujourd'hui dans l'Inde, n'est pas chose nouvelle. Dès 1833, Macaulay déclarait que l'avenir de ce vaste pays était entouré de sombres nuages, et que pas un homme n'était en état de se former d'idée exacte sur ce qui était réservé à un Etat qui ne ressemble à aucun autre et qui est complètement séparé du reste du monde par la classe d'habitants qui le peuplent. Les lois qui régissent les Indes nous sont inconnues.

Macaulay qui, en 1833, disait que le jour où l'Angleterre aurait tiré les Indes du gouffre où elles se débattent, on aurait raison d'être fier du succès, n'aurait pas aujourd'hui à s'enorgueillir de l'administration anglaise aux Indes, puisqu'au lieu de diminuer, la misère semble au contraire prendre des proportions plus alarmantes.

De 1802 à 1854, il y eut treize famines aux Indes qui coûtèrent la vie à 5,000,000 de personnes.

De 1860 à 1879, il y a eut seize famines durant lesquelles 12,000,000 de personnes périrent de faim. De 1876 à 1879, 5,000,000 de personnes mouraient de faim.

La moyenne des salaires aux Indes est de \$10 par année contre \$205 en Angleterre. Quand on a payé les taxes, les vêtements, la nourriture, avec une parcimonie dont il est inutile de parler, il reste neuf cents par année à chaque habitant pour les objets de luxe.

Avec de tels revenus, il n'est pas surprenant que la misère soit à l'état permanent dans ce pays.

On estime à 70,000,000 le nombre de personnes dans la misère.

Une femme coupée en deux

Les dernières dépêches de St-Joseph (Missouri) contiennent une singulière et lugubre histoire.

Une jeune femme inconnue, dont le corps avait été coupé en deux à la ceinture, a été trouvée enterrée dans un champ, près de la ville dans des circonstances qui font supposer que l'on se trouve en présence d'un crime. Les employés de l'asile des aliénés de St-Joseph ont été tout surpris de voir pendant la soirée deux cavaliers se rendre dans le champ. Ayant mis pied à terre, les deux inconnus, qui avaient une pioche ont ouvert la double tombe, car les deux parties du corps avaient été enterrées dans deux fausses distinctes quoique creusées à côté l'une de l'autre. Après avoir examiné le visage de la défunte, comme s'ils avaient voulu s'assurer de son identité, les deux inconnus sont remontés à cheval et ont disparu sans même prendre la peine de recouvrir les deux fosses.

Une enquête a été ouverte. Il résulte des constatations qui ont été faites jusqu'à présent que la femme est morte depuis plusieurs semaines, car son corps est dans un état avancé de décomposition. On a trouvé dans le champ deux sacs avec lesquels on suppose que le corps a été transporté pour y être enterré. Mais il n'a même pas été possible jusqu'à présent de découvrir l'identité de la défunte.

LA FAMINE DANS L'INDE

Plus d'un million de personnes menacées de mourir de faim

LES FAMINES DANS LE PASSE

Une dépêche de Bombay dit que, dans onze districts du Decan et du Concan, plus de douze cent mille personnes sont sur le point de mourir de faim. La dépêche ajoute que les émeutes ont eu lieu à Chahebad et Kazod.

D'après une dépêche de Saint-Petersbourg au Times, le prince Obolenski, qui demande l'exportation des blés russes dans l'Inde pour secourir les populations qui souffrent de la famine, dit que la Russie a une surabondance de blés et qu'elle pourrait les vendre à 6 pour cent meilleur marché que les blés de Californie.

**Ne Vous**  
fâchez pas contre la cuisinière si la pâtisserie n'est pas exactement à votre goût; ne vous

**En Prenez Pas**  
non plus à votre femme, ce n'est pas peut-être sa faute, non plus. Cela peut provenir d'un saindoux dont elle se sert. Le saindoux est indigeste, vous le savez bien. Mais si vous voulez que

**Votre**  
Pâtisserie, vos gateaux, vos tartes, vos petits pains et votre pain soient toujours agréables au goût et parfaitement digestibles, achetez la nouvelle graisse de cuisine La "Cottolene" et vous rendrez heureuse votre

**Femme**  
En vente, chez tous les épiciers, en seaux de 3 et 5 livres. Fabriquée seulement par

The N. K. Fairbank Company,  
Rues Wellington et Anne, Montreal.

PRIGE Brothers Company

Marchands de bois

MOULINS A SCIE SUR LE SAGUENAY

A Chicoutimi,  
A Baie des Ha! Ha!  
A St-Etienne,  
A Bergeronnes  
et a Sault-Au-Cochon

IMMENSE AVANTAGE

PROFITEZ-EN !  
Allez tous en foule acheter au

MAGASIN GENERAL DU BON MARCHÉ

PAR EXCELLENCE TENU PAR

P.-H BOILLY, MARCHAND, RUE RACINE

HARNAIS!

M. Cléophas Rivard, sellier, informe le public qu'il vient d'ouvrir boutique dans le bas de la maison de M. Onésime Tremblay, en face du Progrès du Saguenay, et qu'il est en état de se charger de tout ouvrage concernant son métier. Spécialité: Fabrication et réparation de harnais. Toujours en mains harnais de toutes sortes et dans tous les prix. CLEOPHAS RIVARD, Sellier. Chicoutimi 2 Septembre 1896. 2 mois.

ENCOURAGEZ

— LES — INSTITUTIONS

NATIONALES

La Compagnie d'Assurance MUTUELLE CONTRE LE FEU Rimouski, Témiscouata et Kamouraska

Cette Compagnie a un surplus considérable et qui augmente régulièrement depuis plusieurs années; elle assure à des taux plus bas que les Compagnies anglaises

Les réclamations sont réglées libéralement et promptement  
— P. SIMARD, Agent général  
Agent local pour le comté de Chicoutimi, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

Cartes d'affaires

ARCHITECTE  
JOS. P. OUELLET  
ARCHITECTE et Evalueur, No 26 Rue Saint-Jean, en face de la... d'économie N.-D., Québec.

AVOCATS  
L.-G. BELLEY, L. L. B.  
AVOCAT. Bureau : Rue Racine, Chicoutimi. Suit toujours le terme d'Albertville.

L. ALAIN, L. L. B.  
AVOCAT. Bureau : en face du Bureau de Poste, Rue Racine, Chicoutimi.  
P.-V. TACHE, C. R.  
AVOCAT. Bureau : Bloc Colozza. 1. nov. 95

NOTAIRE  
DAVID MALTAIS, N. P.  
NOTAIRE. Actes de vente, transports, prêts, obligations, etc. Bureau : Ancienne bâtisse de la Banque Nationale.

MEDICINS  
J.-A. HAMEL  
MEDICIN. Pratique la médecine et les accouchements. Bureau : Bloc de M. Colozza orfèvre, Rue Racine.

E.-A. CLAVEAU  
MEDICIN CHIRURGIEN. S'occupe aussi du plombage des dents. Bureau : chez M. Joseph Brassard, Rue de la Traversée, Ste-Anne. Téléphone No 4.

L.-E. BEAUCHAMP  
MEDICIN. Consultation de 9 hrs a. m. à 4 hrs p. m. Rue Racine, Chicoutimi.  
CHARRONS  
LOUIS BOUCHARD  
CHARRON, Chicoutimi. Spécialité: Voitures de toutes sortes.

PIERRE BOUCHARD  
CHARRON, Rue Ste-Anne, Chicoutimi. Voiture de toutes les espèces et à bon marché. Conditions avantageuses.

VETERINAIRE  
T.-R. DUCHESNE  
MEDICIN VETERINAIRE. Rue Racine, Chicoutimi. Spécialité: Maladie des voix respiratoires. Téléphone No 21.

## AFFAIRES MUNICIPALES

## A propos de supplément

Nous avons dit sur notre numéro du 12 novembre que la polémique que nous soutenons avec notre confrère avait peu d'intérêt pour les sept huitièmes de nos lecteurs, surtout si elle entraînait sur le terrain des personnalités et qu'en conséquence nous publierions nos réponses sur un supplément. Nous n'avons en aucune façon abandonné notre projet. Jusqu'ici et aujourd'hui encore, nous ne parlons que d'affaires. Si nous entrons sur le terrain des personnalités, comme notre confrère pourrait bien nous y contraindre, nous publierons certainement un supplément. Cette promesse vaudra mieux que celle que faisait *Le Protecteur* lorsqu'il publiait son numéro à petit format et promettait un supplément qui n'est jamais venu.

## Qui est responsable ?

Nous prétendons que le *Protecteur du Saguenay* étant un journal publié par une compagnie, chacun des membres de cette compagnie est responsable des articles qui s'y publient. Que l'article soit signé ou qu'il ne le soit pas, que le secrétaire de la rédaction en soit l'auteur ou non, tous les actionnaires de la compagnie sont responsables des accusations que lancent ce journal. M. Armand Tessier n'est que le secrétaire de la rédaction et le gérant de la compagnie et il n'est pas SEUL responsable de ce que dit *Le Protecteur*. En conséquence, nous continuerons à nous défendre comme par le passé et à attaquer qui nous voudrons dans la compagnie, que cela plaise ou non au secrétaire de la rédaction. Nous continuerons à faire preuve du plus grand calme, car la polémique actuelle nous amuse beaucoup et nous avons hâte de voir les attaques de M. V.-P. Aubin, dans l'espoir que nous aurons occasion de mettre encore en cause une couple des directeurs de la fameuse compagnie.

Vous feignez, M. Tessier, de ne pas avoir compris lorsque nous avons parlé la semaine dernière de chicanes de familles qui ne datent pas de dix jours. Tout le public de Chicoutimi sait parfaitement à qui nous faisons allusion et vous l'avez compris mieux que bien d'autres. Nous avons dit une grande vérité en faisant cette affirmation et depuis jeudi dernier, les événements sont une fois de plus venus nous donner raison.

## Une admission qui n'est pas nouvelle

Deux grandes colonnes du *Protecteur* pour signaler à l'attention de ses lecteurs que nous avons, dans notre journal, admis ENFIN que c'est la Cie des Eaux qui a demandé à la ville de poursuivre Legaré. Pardon, confrère, nous n'avons jamais prétendu autre chose. En effet, n'est-ce pas la Cie des Eaux, qui, par son avocat, M. L.-G. Belley, demandait à la ville le 4 novembre 1895 de poursuivre Legaré. Comment pourrions-nous nier la chose lorsque le fait est aussi évident et enregistré aux archives du conseil. Ce que nous avons prétendu, à la séance du conseil de ville dont vous parlez, c'est que la Cie des Eaux n'était pas la

se en Cour Suprême, mais que c'était la ville et nous avions raison.

## Une proposition

Vous nous demandez copie d'une résolution passée par la Cie des Eaux, au sujet des frais dans l'affaire Legaré. Voici ce que nous vous proposons, M. le secrétaire du *Protecteur* :

La Cie des Eaux est une compagnie privée qui n'a aucun compte à vous rendre. D'un autre côté, le conseil est un corps public, responsable envers le public de ses actes. Votre père a été maire de la ville de Chicoutimi et a signé les décrets constituant un bonus de \$12,000 à la Cie du chemin de fer du Lac St-Jean. Il ne devait faire la chose qu'après avoir été mis en possession d'une résolution disant en toutes lettres que la balance du bonus, lorsque les expropriations dans la ville auraient été payées, serait remise à la ville. Cette résolution, contrairement à celle de la Cie des Eaux est une résolution publique, que les contribuables de la ville de Chicoutimi ont droit de voir et qui nous ferait toucher \$4,000 et plus. Votre père était obligé de se procurer cette résolution. Eh ! bien, si vous voulez démontrer qu'elle existe et publier cette résolution ou une copie de cette résolution que le public a droit de réclamer, nous vous promettons d'obtenir de la Cie des Eaux de publier la résolution dans l'affaire Legaré.

Exécutez vous M. Tessier.

## 87 sous vs 50 sous

Vous revenez toujours à la charge avec cette fameuse plainte que nous ne payons que 60 sous par jour à nos employés. D'abord, M. le Secrétaire de la Rédaction du *Protecteur*, ce n'est pas 60 sous mais 87 sous que la Cie des Eaux paie à ses employés. Vous dites que ce n'est pas assez. Examinons un peu l'affaire.

N'est-il pas vrai, MM. du *Protecteur*, que la Compagnie des Eaux était justifiable de payer à ses employés, des prix proportionnés aux salaires des journaliers dans la ville ? C'est ce qui a été fait et nous avons payé des prix aussi élevés et en certains cas beaucoup plus élevés que ceux payés ailleurs. En voici une preuve, M. Tessier, Vous connaissez dans la ville un brave ouvrier, dans toute la vigueur de l'âge, qui peine à l'année pour vous servir, vous et votre famille, et qui reçoit 50 sous par jour pour tout salaire, payés... en effets, au magasin. En voilà un, par exemple, qui a de la misère à payer ses taxes, car son maître refuse absolument de lui donner de l'argent. Son fils a travaillé pour l'aqueduc cet été et a reçu 87 sous en argent, presque le double de ce que son père reçoit en effets. Si ce n'est pas assez de 87 sous, c'est encore bien moins de 50 sous M. Tessier, et nos ouvriers auraient bien raison d'être mécontents si nous avions suivi votre exemple.

Vos gens sont mesquins lorsque l'argent part de leur bourse, mais ils ne l'étaient pas autant lorsque l'argent sortait de la caisse municipale. En effet, nous voyons par les livres du conseil que le même homme à qui vous donnez aujourd'hui 50 sous, recevait du conseil lorsque votre père en était le

maire, 120 sous par jour. Et alors les autres ouvriers dans la ville ne recevaient que 60 et 70 cents de salaire.

Comme c'est agréable de faire des générosités aux dépens du public.

Remarquez en passant, M. Tessier, que c'est avec réputation que nous parlons de ces choses, mais il nous faut absolument vous suivre sur le terrain regrettable sur lequel vous vous êtes engagé.

## Les \$4,000

Dites-nous donc, M. Tessier, si, parce que M. Scott a écrit EN MARS 1895, au conseil de ville que la Compagnie lui fournirait certains renseignements après qu'elle aurait décidé avoir acheté tout le terrain dont elle a besoin, M. le maire Tessier était justifiable EN 1893, 2½ ANS auparavant, de donner nos décrets sans remplir les obligations que lui imposait le règlement ? En quoi cette résolution que vous publiez justifie-t-elle l'ancien conseil et incrimine-t-elle le nouveau ? En rien absolument.

Vous dites à ce sujet : "Donc, il y a un règlement et si le règlement existe, il faut absolument que la résolution, qui vous turlupine tant, se trouve là aussi." Un règlement, mais vous devriez le savoir qu'il en existe un, puisqu'il a été voté par les électeurs et que c'est ce règlement qui accorde \$12,000 à la Compagnie du chemin de fer. Ce qui manque, c'est la résolution exigée par ce règlement.

Vous pensez avoir publié tous les documents qui existent dans les registres du conseil au sujet de cette affaire de \$12,000. Vous n'y êtes pas du tout, Messieurs du *Protecteur*. Il existe dans les documents du conseil quelque chose de bien plus grave encore contre vous et vos amis que tout ce qui a été dit jusqu'ici et nous vous le prouverons à bien courte échéance. Nous vous prouverons même par des documents qui existaient avant notre entrée au Conseil que la résolution voulue par le règlement n'a jamais été fournie au conseil ni au maire et même qu'elle a été refusée par la compagnie et ce à la connaissance de votre père.

## A la semaine prochaine

Nous répondrons la semaine prochaine aux attaques que M. V. Aubin nous promet dans le *Protecteur* de demain. Nous nous attendons à une bordée d'injures, car nos adversaires sont incapables de dire autres choses.

Nos lecteurs peuvent compter sur une réponse polie mais fort intéressante la semaine prochaine.

## THÉS CAFÉS

Et autres épicerie de qualité supérieure

Vins français, d'Espagne et du Portugal

achetés expressément pour les malades depuis la réduction des droits de douane

## CURIOSITES INDIENNES

En vente à la

## PHARMACIE HAMEL

où l'on trouvera comme auparavant un assortiment complet de

Remèdes brevetés, Articles de toilette, Parfumerie, Bandes pour ruptures, etc.

## DECES

A Québec, le 22 courant, à l'âge de 91 ans, Mme Rosalie Gagné, épouse de feu Henri Bolduc.

Elle était la mère de feu Henri Bolduc, notaire public ; sœur du notaire Gagné, tante de l'honorable juge Gagné et du Dr Hamel de Chicoutimi.

A Chicoutimi, samedi, le 21 courant, à l'âge de 28 ans, Delle Lumina Maltais, fille de M. François Maltais, cultivateur.

Est décédé, à Laterrière, samedi, le 21 courant, Sieur Pierre Talbot, à l'âge de 80 ans.

Il était le père de MM. Pierre Talbot, marchand de cette ville et Eugène Talbot, comptable à la manufacture de laine, et le beau-père de M. V.-M. Martin.

## COMPAGNIE

## D'ASSURANCE MUTUELLE

Contre le feu des Comtés de

RIMOUSKI, TENISCOUATA ET KAMOUSASKA

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un règlement adopté par les Directeurs de cette Compagnie, le premier Septembre courant, il a été imposé une taxe ou répartition de quinze pour cent, sur les billets de dépôt des porteurs de polices octroyées du 1er septembre 1891 au 1er Avril 1892, et vingt pour cent sur les billets des porteurs de polices octroyées depuis le 1er Avril 1892 au 1er Mars 1894 ; du 1er Septembre 1894 au 1er Mars 1895, et du 1er Septembre 1895 au 1er Mars 1896.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis en vertu du dit règlement, et doit être versé au bureau du Secrétaire-Trésorier, en la ville de St-Germain de Rimouski, sous trente jours de la date du dit règlement.

Rimouski, 1er Septembre 1896.

N. BERNIER,  
Secrétaire-Trésorier.

## A VENDRE

## UNE SUBERBE PROPRIÉTÉ

Le soussigné, offre en vente, 240 acres de terre, formant deux établissements qu'il vendra ensemble ou séparément au goût des acheteurs avec ou sans roulant, Bonnes conditions,

Veuve HENRY GAGNE,

Rang St-Ignace,  
27 août 1896. Chicoutimi.

## IMPORTATIONS

## DIRECTES

— DE —

MONTRES,  
HORLOGES FRANÇAISES,  
BIJOUTERIES EN OR,  
ARTICLES DE FANTAISIES  
—  
EVANTAILS,  
ENTOUÇAS,  
CANNES,  
FOUETS,

ON ACHÈTE LES PERLES  
D'EAU DOUCE

## G. SEIFERT

34, RUE DE LA FABRIQUE

## LA COLONISATION

St-Jérôme du Lac St-Jean,  
24 Novembre 1896.

A Monsieur le Directeur du  
"Progrès du Saguenay".  
Monsieur le Directeur,

Comme vous avez toujours défendu avec vigueur, sur votre journal, la cause de l'agriculture et de la Colonisation, j'espère que vous ne me refuserez pas un petit espace, pour y publier le rapport de l'exploration que M. J.-E. Girard, arpenteur du Gouvernement provincial, vient de faire des cantons Métabetchouan, Caron, St-Hilaire et Dequen qui font partie de la mission St-André. Cette nouvelle exploration, sérieuse cette fois, que l'on vient de faire de ces terrains, aura l'effet, j'espère, de détruire les préjugés que l'on a entretenus jusqu'ici sur cette mission.

Vous remerciant d'avance, Monsieur le Directeur, de la bonne hospitalité que vous voudrez bien me faire dans votre journal. Veuillez me croire.

Votre tout obligé,  
J.-B. VALLÉ, Ptre.

(par ordre)

Elz. Bergeron, Ptre, Vic.

Québec, 7 novembre 1896.

A l'Hon. Commissaire de  
l'Agriculture et  
de la Colonisation  
Québec.

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues de votre Département en date du 17 octobre dernier, je me suis rendu auprès du Rév. M. Vallée, cure de St-Jérôme, pour prendre des renseignements au sujet de l'exploration qu'il y avait à faire dans la paroisse de St-André, comté du Lac St-Jean.

Il s'agissait de s'assurer si la partie des cantons Métabetchouan, Caron, St-Hilaire et Dequen que devra renfermer cette nouvelle paroisse, pouvait être ouverte à la colonisation. J'ai exploré ces terrains en faisant les remarques suivantes :

Dans le canton de Métabetchouan, tous les lots du rang Est de la rivière sont en partie cultivables ; il y a des rochers et beaucoup de roches détachées, mais une bonne partie de ces lots peut être cultivée.

Les rangs 5 et 6 partie Est, sont très beaux depuis l'arrière ligne des lots de la rivière jusqu'au petit lac situé sur les Nos 9 et 10 ; le côté Est du dit lac est inculte jusque vers le No 5 ; de là jusqu'à la grande ligne Est, ainsi que la partie Sud-Ouest du canton Caron, les terres sont bonnes quoiqu'il y ait de la perte à certains endroits.

Quand au 4ème rang, il est en culture depuis plusieurs années. Le rang Ouest de la rivière est de même formation que le rang Est.

Les quatre premiers lots 4, 5, 6 et 7, partie Ouest sont assez propres à la culture ; on y rencontre des roches et des savannes sur les rangs 6 et 7, mais les rangs 4 et 5 sont bons, ils sont même en culture.

Dans le canton St-Hilaire, il y a quelques pointes bien cultivables le long de la rivière, et ce, pour une distance d'environ trois milles à partir de la grande ligne. Presque tous les lots, dans cette partie du canton, jusqu'au "Lac à la Carpe" sont propres à la culture ; il y aura

un peu de perte causée par les rochers et les savannes, mais il y a de bons morceaux sur chacun des lots.

La partie contenue entre la rivière Métabetchouan et le Lac à la Carpe, est rocheuse à certains endroits ; cependant le rang 1 Riv. Métabetchouan est meilleur que le rang 2. La partie Est du Lac à la Carpe est excellente pour la culture. D'après les renseignements que j'ai eus, la partie comprise entre le Lac à la Carpe et celui de la Belle-Rivière serait aussi excellente pour la culture.

Dans le canton Dequen, il y a des rochers aux abords de la rivière Métabetchouan, sur les rangs 2, 3 et 4, mais en arrière les terres sont excellentes.

Je me suis rendu jusqu'au rang A de ce Canton. J'ai constaté que le sol est bon partout ; on y rencontre, ci et là, des roches et des savannes, mais la majeure partie de chacun des lots est convenable.

Les principales essences forestières qu'on rencontre dans ces cantons sont : l'épinette (blanche et noire), le sapin, le bouleau, le merisier, et le peuplier sur les bords de la rivière. Le sol est généralement formé de terre forte recouverte d'une légère couche de terre grise ou jaune, quelquefois sablonneuse.

Donc ; dans le canton Métabetchouan, il y a une dizaine de lots incultes ; le reste peut être en partie cultivé.

La partie Sud-Ouest du canton Caron est aussi cultivable. Dans les cantons St-Hilaire et Dequen la majeure partie de chacun des lots est cultivable. Le sol est excellent partout.

Somme toute, la paroisse St-André qui devra être taillée dans les cantons Métabetchouan, Caron, St-Hilaire et Dequen comprendra environ cent lots, dont une vingtaine sont incultes ; les autres peuvent être cultivés en tout ou en partie.

J'ai indiqué, en lignes jaunes pointillées sur le plan ci joint, les chemins de colonisation projetés qui m'ont paru les plus favorables au point de vue de la colonisation.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

(Signé) J.-E. GIRARD,

Arp. Géomètre.

(Vraie copie) S. Dufault,

Branche de la Colonisation

## NOTES LOCALES

## Personnels

M. Honoré Petit M. P. P. a dû revenir de Québec samedi, pour cause d'indisposition.

M. P. Colozza, bijoutier de cette ville, est gratifié depuis dimanche de la visite d'un de ses frères établi à New-York. On sait que M. Colozza est italien. On comprend que cette visite lui soit particulièrement agréable.

M. Donat Brassard, de Jonquières, était à Chicoutimi hier.

M. David Ouellet, d'Hébertville, a passé quelques jours à Chicoutimi.

L'hon. juge Gagné partira probablement lundi matin pour Montréal, où il est appelé à aller siéger pendant plusieurs semaines.

M. le notaire Latour, de Roberval, était à Chicoutimi dimanche, l'hôte de son gendre M. J. Edouard Savard.

Le Rév. M. Roberge était ici aujourd'hui.

Nous avons remarqué à Chicoutimi hier MM. Téléphore Lavoie et Deos Bouchard, cultivateurs de Laterrière.

## Nouvelles d'Hébertville

Deux des plus anciens paroissiens d'Hébertville viennent de mourir. Le premier, M. Alexandre Desjardins est décédé la semaine dernière, à l'âge avancé de 83 ans.

M. Augustin St-Pierre est décédé mardi matin.

M. Edmond Duchaine, fils de Pierre, s'est cassé une jambe en tombant sur la glace mardi.

M. J.-P. Gagnon, N. P., de St-Jérôme et Melle Gagnon, ont passé la journée de dimanche à Hébertville.

M. A.-R. Hudon est parti pour Québec lundi.

En cette ville, lundi matin, notre ami M. Etienne Allard, cultivateur d'Hébertville, conduisait à l'autel Melle Média Desbiens, fille de M. Joseph Desbiens, conseiller de ville.

## Aqueduc et lumière

Les travaux de l'aqueduc sont terminés jusqu'à l'hôpital et là comme ailleurs, le service est très satisfaisant. Cependant, les froids que nous avons eus ont empêché la Compagnie de compléter tous les travaux de remblai qu'elle voulait faire sur cette branche, et de donner l'eau à quatre maisons du Rocher-de-la-Vieille.

La lumière électrique vient d'être installée dans le nouveau magasin de M. Joseph Genest.

## Le patinoir

Les travaux de construction du Patinoir avancent rapidement. Ce sera une immense construction.

Hier cependant on a eu un accident assez grave on montant la première arche.

Il y aura beaucoup d'émulation au rond à patiner cet hiver. Deux clubs de Hockey ont été formés, le "Victoria" et le "club athlétique."

L'association athlétique a décidé à l'une de ses dernières séances de recevoir comme membres actifs les gens mariés.

## L'hiver

Nous avons depuis quelques jours de bons chemins d'hiver. Le Saguenay est couvert de glace et les traversiers commencent à trouver le service dur.

La perdrix blanche est arrivée partout en abondance. On en a même vu plusieurs dans la ville.

## Candidature municipale

La rumeur que MM. Jos. Gagnon et A.-A. Grenon n'ont pas l'intention de se présenter comme conseillers pour le Quartier Centre ne circule qu'aux bureaux du *Protecteur*. Il y a tout lieu de croire que tous les conseillers actuels, dans les trois quartiers de la ville, seront de nouveau candidats. Ce serait bien extraordinaire, si malgré

l'énorme influence du *Protecteur*, ils étaient tous réélus.

## Faute d'espace

Deux articles importants qui nous sont communiqués trop tard même pour en prendre connaissance, sont remis à la semaine prochaine. L'un traite de la question scolaire, l'autre du "médecin ivrogne" plaie sociale qui, d'après notre collaborateur, est bien plus dangereuse que "les ramancheux".

## La Ste-Cécile

Dimanche était la fête de Ste-Cécile. Il y a eu d'excellente musique à la cathédrale.

Dans l'après-midi, il y a eu jolie représentation au Couvent du Bon-Pasteur. Les dames seules étaient admises.

Hier était la Ste-Catherine, fête traditionnelle de la tire dans tous les Séminaires.

## Fracture

L'épouse de M. Joseph Blackburn, cultivateur du rang St-Thomas, s'est fracturée un bras dimanche à la porte de la cathédrale.

## Convention laitière

C'est mercredi et jeudi prochain qu'aura lieu à Joliette la convention annuelle, de la Société d'Industrie laitière de la Province de Québec. Ceux qui se proposent d'y assister devront prendre les chars lundi matin.

## Oculiste

M. le Dr Beaupré, oculiste de Québec est arrivé ici dimanche matin accompagné de M. Lacasse opticien, à la demande de l'Hôtel Dieu St Vallier. Ils ont reçu un grand nombre de visites. Le Dr Beaupré a opéré plusieurs patients avec succès.

## Téléphone

Pas de communications téléphoniques depuis plusieurs jours entre Chicoutimi et le Nord. On a tenté sans succès à quatre reprises de replacer la broche, mais la rivière est trop embarrassée de glace.

## Pour Québec

Albani, la grande cantatrice doit chanter à Québec mardi. La Compagnie du chemin de fer accordera des taux réduits à \$4.50 première classe, si vingt personnes en font la demande. Prière de faire les demandes à nos bureaux demain, soit personnellement, soit par téléphone.

## MARIAGE

A Hébertville, mardi, le 23 courant, M. Fortunat Ouellet conduisait à l'autel Melle Amarilda Larouche.

Nos souhaits de bonheur.

## NAISSANCES

En cette ville, dimanche, le 22 courant, l'épouse de M. Wilbrod Tardif, boucher, donnait le jour à deux enfants, un garçon et une fille.

La mère et les enfants sont bien.

A Jonquières, la semaine dernière, l'épouse de M. Donat Brassard, un garçon.

# MAISON DE GROS AGENCE GENERALE

Fleur, lard, poisson  
et provisions de  
toutes sortes

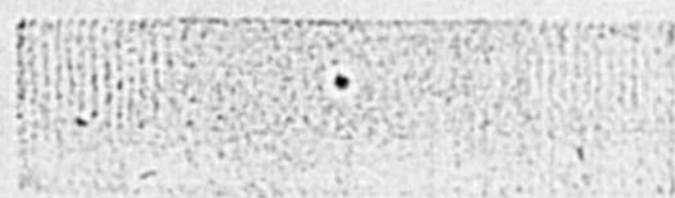
**Aussi**

Sucre, Thé, Sirop, Sel, etc, etc, etc.

**COTE BOIVIN & CIE**

Chicoutimi

17 sept. 96.



**MECHANICS SUPPLY CIE**

GRAND ASSORTIMENT

D'outils et fournitures pour Plombier, Inge-  
nieurs, Electriciens, etc

**au plus bas prix**

96 rue St-Pierre

**QUEBEC**

Chicoutimi, 29 Oct. 1896.—1 an.

**APPAREIL**

POUR BEURRERIES, FROMAGERIES ET SCIERIES

ET LE CELEBRE SEPARATEUR

**ALPHA DE LAVAL**

LE SEUL

Séparateur écremant parfaitement net le lait froid

Charron, Forgeron, meublier, tanneur et corroyeur  
tous ont besoin de vapeur et pouvoir

Engins, Bouilloires de toutes forces, turbines à l'eau, Séparateurs Centrifuges, Bara-  
tes, Bassins, Malax sur Arbre de couche, Supports, Courroies (straps), Presse à beurre, Ba-  
lances, Canistres, Calorifères, Tuyaux de fer, Robinets, Chantepleurs, Raccords et tout ce  
qui est nécessaire pour l'installation d'une beurrerie.

Chaudières de fromagerie, bassin à fromage, couteau à caillé, moulin à cailletter, presse  
à fromage, moule à fromage, machine à faire les boîtes, canistres pour le transport du  
lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles  
que couleurs, coton, bois à boîtes, tinettes, sel, parchemin, etc.

Aussi, grément de scieries et toutes les machineries pour travailler le bois en relief.  
**LE TOUT AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ**  
Installation faite de ces machines, si demandée, à la satisfaction de l'acheteur. Répara-  
tions des machines centrifuges ou autres.

CHARLES A. PAQUET, 11 Rue St-Antoine, Québec

**GLOVER, FRY & CIE**

4 et 6 Rue de la Fabrique, Québec,

**NOUVELLES MARCHANDISÉS**

facétées et vendues à des bas prix sans précédents.

LES DEPARTEMENTS DES

ROBES, MANTEAUX ET CHAPEAUX

enferment les dernières modes Anglaises et Françaises.

La confection, dans ces départements se fait sous la surveillance de personnes de  
plus haute expérience.

**DEPARTEMENT DES MESSIEURS**  
**SPECIALITE**

Dernières nouveautés en

**TWEEDS pour PANTALONS ET pour**  
**COMPLETS.**

**NOUVELLES ETOFFES POUR PARDESSUS etc.**

LE DEPARTEMENT DES TAPIS

PRELARTS RIDEAUX, etc., est tellement considérable qu'il est reconnu le plus  
important de la ville.

PAR CENT D'ESCOMPTE AU COMPTANT

**GLOVER, FRY & Cie.**

La société de Prêts et Placements de Montréal

**SUCURSALE A CHICOUTIMI**  
ARGENT A PRETER. SUR GARANTIES HYPOTHECAIRES  
**BRITISH AND MERCANTILE INSURANCE COMPANY**

ACTIF \$58, 998, 248

CAPITAL PAYE . . . . . £300,000

**THE IMPERIAL INSURANCE CO**

**The Travelers Insurance Company**

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE  
CONTRE LES ACCIDENTS

Actif: \$16,014,000. . . . . Passif: \$13,808,000  
Surplus \$2,206,000

Ces compagnies offrent au public une securite absolue  
contre tout incendie, quelque desastreux qu'il soit  
S'ADRESSER A

**Ed. LEMIEUX**

AGENT-GENERAL

En face de la Banque Nationale

**POISSON !!!**

HARENG CAP BRETON LABRADOR

Quarts et demi-quarts

Saumon Labrador, Truite saumonée

Anguille, Fletant, Turbot

Morue sèche etc.

**AUSSI**

**FLEUR, LARD, GRAINS, HUILE etc,**

PAR **Geo. Tanguay**

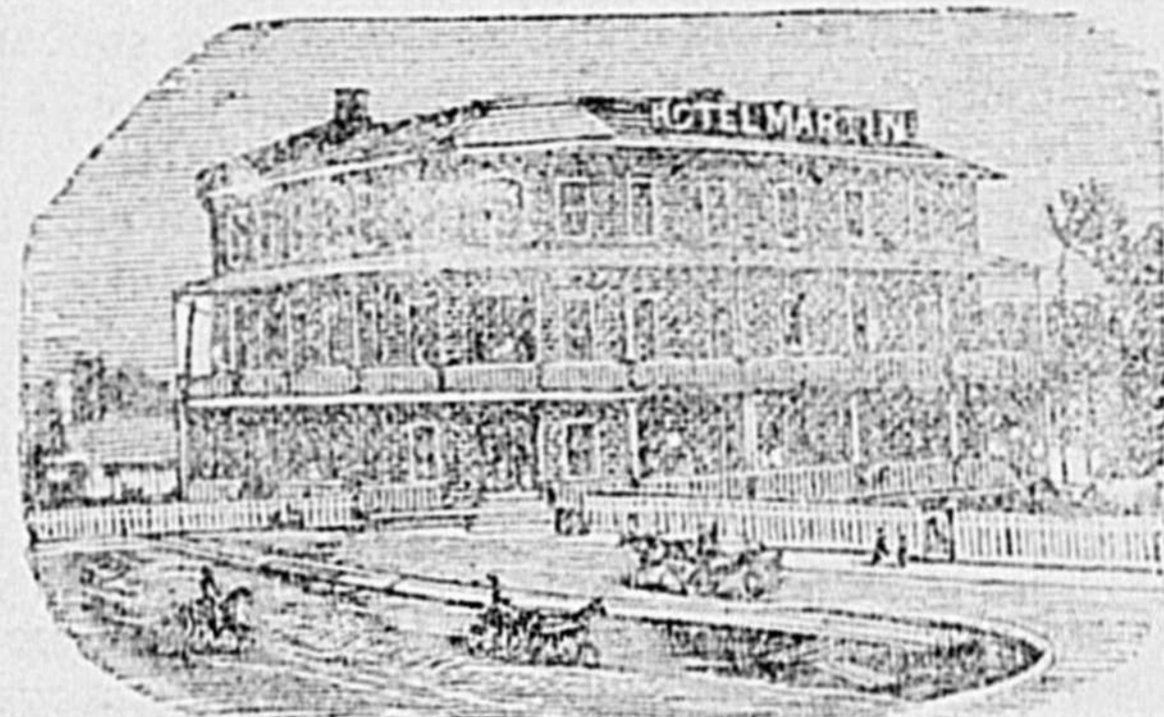
Basse Ville QUEBEC

Bureau 48 rue St-Paul

Magasins 33 et 35 34 et 36 rue St-André

QUAIS, rue St-André et Dalhousie.

**Hotel Martin**



SITUÉ À UN ARPENT DU DÉBARCADÈRE DES BATEAUX DE  
LA COMPAGNIE DU RICHELIEU ET DU CHEMIN

DE FER DU LAC ST-JEAN

LUMIERE ÉLECTRIQUE, APPAREIL DE CHAUFFAGE, CHAM-  
BRE DE BAINS, WATER CLOSETS ET TOUT  
LE CONFORT DÉSIRABLE

**Table de premiere classe**

**Liqueurs, Vins et**

**Cigares de choix**

**V.-M. MARTIN, PROPRIETAIRE**

**POISSONS POISSON !!**

HARENGS LABRADOR.

Harengs Cap Breton, Anticosti, etc.

Morue Sèche.

SAUMON, TRUITE, SARDINES, FLETANT, etc.

**HUILE DE MORUE, HUILE LOUP MARIN.**

**AUSSI: Farine, Son, Moulee, Gruau,**

**Lard, Sel fin et gros, etc.**

**Exportateur, beurre et fromage.**

**J.-B. RENAUD & CIE**

126-146, Rue St-Paul, Québec

LE

## Chateau de Beaumanoir

J'écris la vérité comme citoyen, résolu de m'ensevelir sous les ruines de la colonie."

Décidée à conquérir le Canada l'Angleterre faisait des efforts immenses pour se mettre en état de l'emporter sur la France.

Nous avons dit plus haut une partie des préparatifs qui se faisaient à Québec pour les Anglais; nous avons également fait connaître l'arrivée de M. Vandreuil, qu'accompagnait Louis Grave, en qualité d'aide-de-camp—du marquis de Montcalm et du chevalier de Lévis.

Aussitôt que les troupes furent arrivées, elles vinrent camper entre la rivière St Charles et le Sault Montmorency, le marquis de Vandreuil à la droite avec les troupes des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières; à la gauche, le chevalier de Lévis, avec les soldats de la marine, les miliciens du gouvernement Montréal, les volontaires à pied et à cheval; au centre le marquis de Montcalm avec le sieur de Sennezeigue, brigadier, et les cinq bataillons.

Les habitants de la colonie montrèrent un héroïsme qui fait la gloire immortelle de nos aïeux. Que l'on nous permette de donner le jugement qu'en portait un des officiers généraux de l'époque:

"On comptait, dit-il sur une armée aussi forte, parce que l'on ne s'était pas attendu à avoir un aussi grand nombre de Canadiens; on n'avait eu l'intention d'assembler que que les hommes en état de soutenir les fatigues de la guerre: mais il régna parmi ce peuple une telle émulation que l'on vit arriver au camp des vieillards de quatre-vingts ans, et des enfants de douze à treize ans, qui ne voulurent jamais profiter de l'exemption accordée à leur âge. Jamais sujets ne furent plus dignes des bontés de leur souverain, soit par leur constance dans le travail, soit par leur patience dans les peines et les misères, qui, dans ce pays, ont été extrêmes. Dans l'armée ils étaient exposés à toutes les corvées."

Cependant le gros de la flotte anglaise arriva à l'île aux Coudres, le vingt-trois juin. Plusieurs des officiers y débarquèrent, et, quelques-uns s'étant éloignés pour faire la chasse, trois d'entre eux furent surpris par le sieur Desrivères, qui, à la tête de quelques milices et sauvages abénaquis, s'y mis en embuscade.

Etant toute réunie, la flotte anglaise remonta le fleuve et arriva le vingt-cinq au bas de l'île d'Orléans. Le vingt-sept, elle débarqua une partie de ses hommes vers le haut de l'île.

Le 31 juin, les vaisseaux débarquèrent, à la côte sud, presque vis-à-vis de Québec, la moitié de leur monde, et l'autre moitié à l'île d'Orléans, et menacèrent en même temps d'une attaque générale. Aussi, sur tout le front de la ligne, les Français travaillèrent vivement à joindre les redoutes, redans et batteries, par des épaulements. La plus grande partie de l'armée des ennemis qui étaient à l'île d'Orléans, débarqua le neuf juillet au-dessous du Sault Montmorency, et s'établit sur la rive gauche de cette rivière avec une artillerie considérable qui battait de revers les retranchements français, ce qui fit faire quelques changements à la position de l'armée.

Après avoir reconnu le gué de la rivière Montmorency, le chevalier de Lévis les fit trancher, et le sieur de Repentigny, capitaine des troupes de la marine, avec six cents hommes, fut chargé de les défendre.

Le douze juillet, dans la nuit, les batteries anglaises de la Pointe Lévis commencèrent à tirer sur Québec. Cinq mortiers et dix pièces de gros canon firent sur les maisons de cette ville un feu très-vif, qui, pendant deux mois, ne se relâcha pas, et que la disette de poudre, à Québec, ne permettait pas aux batteries de la ville de tâcher d'éteindre.

Les incendies étaient continuels. Sans cesse le feu était mis de tout côté par les carcasses et les pots-à-feu.

Au Saut Montmorency, le feu des bombes et du canon contraignit le chevalier de Lévis à changer la disposition de son camp, et à faire monter dans les retranchements une gorge d'un bataillon, relevée comme celle d'une tranchée.

Nous n'avons pas l'intention de raconter la célèbre bataille de Montmorency qui eut lieu le 31 juillet, dans laquelle les Anglais furent si maltraités qu'il finirent par prendre la fuite. En quelques heures, ils perdirent 600 hommes et se retirant, ils furent obligés de mettre le feu à deux de leurs fégattes qui s'étaient échouées à la côte. Durant cette bataille, les Anglais ne tirèrent pas moins de trois mille coups de canon.

Vers le commencement d'août, un vaisseau armé partit avec environ trois cents hommes, principalement écossais montagnards, pour aller faire une incursion dans la côte nord et trois transports furent chargés de les protéger; un lieutenant et des matelots de la marine royale les accom-

pagnaient. Le quatre août, ils partirent pour la Baie St-Paul—soixante mille en aval de Québec—où se trouvaient réunis environs deux cents français.

Gorham—le chef de cette glorieuse expédition—débarqua vers trois heures du matin et fut accueilli assez chaudement par les Canadiens, qui se défendirent pendant deux heures dans des retranchements dont on voit encore les derniers vestiges sur la batterie, et se retirèrent ensuite dans les bois. Les Anglais brûlèrent alors le village, plusieurs maisons et granges des cultivateurs.

Après un si noble exploit, ils descendirent à la Malbaie, où ils détruisirent les habitations et chassèrent les habitants dans les bois.

Ils passèrent ensuite sur la côte méridionale du St-Lauront où ils ravagèrent les paroisses de Ste-Anne et de St-Roch, et enlevèrent une grande quantité de bestiaux, dont ils chargèrent leurs bâtiments qu'ils emmenèrent à Québec où ils furent de retour au camp le quinze août.

Des Prussiens, dont les Anglais sont parents, n'auraient pas mieux fait.

Nous ne sommes pas plus anglophobe qu'un autre; mais dans un temps où une certaine presse anglaise ne se gêne pas pour accuser, sous le moindre prétexte, les Canadiens français de lâcheté, de barbarie, nous avons le droit de rappeler ce que furent leurs pères, avec quelle sorte d'humanité les aïeux de nos destructeurs d'aujourd'hui traitèrent les nôtres à cette époque.

Que l'on aille pas dire quelques atrocités ne furent que des faits trop passés à l'insu des chefs; car il est certainement prouvé que ces troupes ne faisaient qu'obéir à une consigne générale, à un mot d'ordre parti de Wolfe lui-même, qui voulait se venger ainsi noblement sur une population inoffensive d'être tenu si longtemps en échec devant la ville par une poignée de braves, comparativement à la force des armées anglaises.

Cette page mémorable a sans doute été oubliée dans l'apothéose du général anglais victorieux!

"Mais nous ne faisons qu'user de représailles!" répondent des historiens anglais et américains.

Mauvaise raison, même dans le cas où ces assertions seraient vraies. Sans doute, dans les campagnes précédentes, et notamment à la prise des forts Georges et Oswego, les sauvages se portèrent à des actes de vengeance que reprochent également la religion et la civilisation chrétienne. Cependant il est parfaitement avéré que ces actes de barbarie furent toujours commis contre les ordres formels des chefs qui comman-

daient les troupes françaises, et si l'on veut s'en convaincre, qu'on lise les extraits suivants de quatre autographes originaux qui ont été conservés dans nos archives. Ces quatre documents sont des ordres militaires donnés aux frères Baby, officiers dans les milices canadiennes à cette époque. Deux de ces ordres sont de la main de M. de Ligneris un de celle de Contrecoeur et le quatrième signé par M. Dumas.

L'un des ordres de Ligneris se termine par ces mots:

".....supposé qu'il fasse des prisonniers, il fera tous ses efforts pour empêcher les sauvages d'exercer à leur égard aucune cruauté."

L'autre:

".... Ils engageront de tout leur pouvoir les sauvages à les traiter avec beaucoup d'humanité et n'exercer à leur égard aucune cruauté."

L'ordre de Contrecoeur se termine par ces mots:

".....et d'empêcher les sauvages d'user d'aucune cruauté à l'égard des prisonniers qu'ils pourraient faire."

Enfin celui de Dumas:

".....il emploiera surtout tous ses talents et le crédit qu'il a sur les sauvages qu'il conduit pour les empêcher d'user d'aucune cruauté sur ceux qui pourront tomber entre leurs mains."

## XXVII.

## GLORIEUX EXPLOITS

Au risque d'être un peu long, et même de paraître ennuyeux, nous nous ferons un devoir de raconter les exploits des Anglais dans la Côte de Beaupré. Ces détails sont absolument inédits quoique de la plus grande exactitude. L'auteur les a recueillis auprès de sa mère qu'il a souvent bercé dans son enfance avec ces récits qu'elle tenait de la bouche même d'un vieux citoyen de St Joachim qui fit le coup de feu dans cette circonstance.

Après avoir enlevé les bestiaux dans les paroisses de la rive sud—à St-Anne et à St-Roch comme nous l'avons déjà dit—le transport remonta à Québec. Gorham cependant—suivant les instructions qu'il en avait reçu—détacha deux compagnies de grenadiers anglais et une compagnie de montagnards écossais, sous le commandement du capitaine Malcolm Fraser, avec ordre de brûler tous les établissements de la Côte Beaupré.

Ces troupes traversèrent au nord dans la nuit du quinze août dans trois chaloupes, espèces de balenières.

Il soufflait un fort vent du sud-ouest, ce qui mit en danger l'expédition, car une des chaloupes vint se briser sur les rochers au commencement des Caps. Quelques soldats se noyèrent et les poudres se

trouvèrent presque toutes avariées.

Force fut donc à cette compagnie de camper sur ces rochers et d'attendre le secours des deux autres chaloupes qui, entraînées par le courant jusqu'à la Petite Rivière St François, attendirent la marée en cet endroit et en purent rallier le Cap Tourments que le lendemain matin.

Ces troupes avaient été remarquées par un enfant qui gardait une pêche un peu en haut de la Petite Rivière. Malgré son jeune âge—il avait à peine douze ans—cet enfant traversa seul le caps dans la nuit—une distance de vingt milles à peu près,—avec un courage dont on a bien des exemples en ces temps là, et vint donner l'alarme à St Joachim.

Le curé du lieu était alors M. de Porneuf, appartenant à une famille noble du Poitou, homme vaillant, nature héroïque, qui se mit à la tête des habitants restés dans la paroisse—des valetudinares de quatre vingts ans—des enfants et des femmes, et se prépara à attaquer les Anglais au passage.

Toute la journée fut consacrée à faire des retranchements à l'endroit connu sous le nom de la Grande Ferme.

M. de Porneuf—une espèce de colosse dans toute la force de l'âge—la soutane retroussée, en bras de chemises, donnait l'exemple, encourageait les travailleurs. On montrait encore, il y a quelques années, une pierre d'une grosseur énorme, que deux bons hommes pouvaient à peine soulever, et qu'à lui seul il avait placé sur les retranchements qui n'avaient pas moins de six pieds de hauteur en cet endroit.

Pendant ce temps-là, les invalides étaient occupés à fondre des bals et à nettoyer les armes, une quinzaine de vieux fusils de chasse rassemblés dans toutes la paroisse, armes terribles cependant dans les mains de nos pères parce qu'elles ne manquaient jamais le but.

Le dix sept au matin, la vigie placée en observation sur le Petit Cap signala les deux chaloupes anglaises qui doubaient le Cap Tourmente et qui montaient à la rames avec la marée.

Malheureusement M. de Porneuf ignorait le naufrage d'une troisième chaloupe et la marche par terre d'une compagnie de grenadiers.

Vers dix heures, la première chaloupe arriva à la portée de fusil en face des retranchements.

—Attention ! dit M. de Porneuf à ses volontaires improvisés. Que chacun choisisse son homme. Je prends celui qui tient la barre du gouvernail, à mon voisin le suivant et ainsi de suite.

—Y êtes-vous ?

—Oui répondirent-ils tous.

—Eh ! bien..... feu ! .....  
Quinze détonations se firent entendre, quinze hommes tombèrent, presque tous les rameurs. Les Anglais n'étaient pas encore revenus de leur surprise, que les balles canadiennes allaient moissonner dans leurs rangs quinze nouvelles victimes.

La deuxième chaloupe, qui était alors à peu près à deux encablures plus au large, pour prendre terre un peu plus en amont.

Les Canadiens se disposaient à tirer une troisième décharge quand l'un d'eux s'écria :

—Les habits rouges !....

—Où ?

Là, à notre gauche.

C'était en effet la compagnie naufragée qui arrivait au pas de course par la gauche des retranchements. Ce fut alors un sauve-qui-peut général les jeunes gens—remarquons que ceux-ci pour la plupart ne dépassaient guère une douzaine d'années—qui regagnèrent les bois où s'étaient réfugiés pendant l'action les femmes et les petits enfants.

M. de Porneuf resta avec cinq hommes, dont le plus jeune comptait soixante-dix années. Quand ils s'aperçurent que ce serait folie de tenir plus longtemps, il était malheureusement trop tard M. de Porneuf fut assommé d'un coup de crosse de fusil et tomba sur la pierre même qu'il venait de placer quelques heures auparavant sur les travaux de la défense, et la légende rapporte qu'un grenadier anglais lui ouvrit le crâne et fit manger sa cervelle à son chien. Un seul de ses compagnons réussit à s'échapper ; les quatre autres furent criblés de coups de baïonnettes.

Pour couronner ces actes de cruauté inutiles, les troupes anglaises incendièrent toutes les habitations, ravagèrent le peu de grains qui avait été ensemencés, pillèrent l'église et s'embarquèrent ensuite pour aller continuer à St-Anne leur glorieux exploits.

A leur approche, toute la population se refugia dans les bois et emportant ce qu'il avait de plus précieux.

A la rivière au Chiens, ligne de démarcation entre la paroisse de Ste-Anne et celle de Château-Richer—une jeune fille du nom de Bolduc, qui s'était imprudemment approchée à la lisière du Bois, fut aperçue par les soldats anglais qui la poursuivirent et parvinrent à s'en emparer.

Elle revient au bout de quelques jours et oncques après ne la vit sortir sans un voile épais qui cachait son visage à tous les regards.

A Château-Richer et à l'Ange-Gardien—et à paroisse voisine—en raison même du voisinage de l'ennemi, dès que les troupes anglaises étaient débarquées au Saut Montmorency, les habitants s'étaient réfugiés dans les bois et y vé-

curent jusqu'au mois d'octobre.

On avait enfoui dans les caves creusées en terre les objets les plus précieux. Le touriste peut voir encore aujourd'hui près de l'église de Château-Richer, sur la propriété Lambert, les derniers vestiges d'une de ces caves où avaient été cachés les ornements du culte et les vases sacrés.

Toutes les habitations furent également incendiées et la moisson ravagée dans ces parages, à l'exception d'une seule maison située près de la rivière Cazeau qui fut épargnée, nous ne savons pour quel motif.

Les soldats anglais passèrent la nuit dans la maison qui sert aujourd'hui de couvent et qui était alors habitée par des sœurs françaises, croyons-nous.

Deux jeunes garçons d'une quinzaine d'années du nom respectif de Ignase Gravel et Massé Gagnon, faillirent dans cette circonstance être la victime de leur témérité. Nous tenons ces détails du petit-fils de l'un d'eux.

Depuis plus de deux de mois on était sans nouvelles du théâtre de la guerre et de la maison. Défense avait été faite par les vieux et les mams de descendre au bord l'eau : les Anglais étaient si près.

N'écoutant que leur courage et poussé par la curiosité, Gravel proposa à son camarade Gagnon d'aller à la découverte, et voilà les enfants en route.

Rendus sur le terrain de l'église qui était alors bordé d'arbres gigantesques sur toute sa longueur, nos deux jeunes braves avaient le cœur gros quand ils trouvèrent l'église incendiée.

Un silence de mort régnait aux alentours.

—Descendons la côte ? dit Gravel.

—Je le veux bien, répondit Gagnon.

Ce fut l'affaire de quelques minutes. Le couvent était intact. Une longue rangée de chemises séchaient sur une corde près du chemin. Pas âme qui vive du reste.

—Entrons ? reprit Gravel.

—Je le veux, bien répondit Gagnon.

Gravel tenait déjà la porte, quand il entendit un cliquetis d'armes dans les escaliers.

—Les Anglais ! s'écria-t-il, vites, filons !

Ils prirent chacun leur course, l'un dans la direction de la côte de l'église, l'autre par la côte de la chapelle, non sans avoir toutefois empoigné chacun une chemise à titre de souvenir.

Les soldats les aperçurent et leur tirèrent quelques coups de fusils par les lucarnes sans heureusement les atteindre.

À la nouvelle de l'arrivée de la flotte anglaise, M. de Godetroy s'était empressé de retourner à la ville avec sa fille et Blanche de Rigaud. Tous les trois reçurent de nouveau l'hospitalité au château St-Louis.

Comme le lui commandait son devoir, Louis Gravel était au camp de Beauport, auprès de M. de Vandrenil. Quant à Bigot, la nouvelle campagne le danger de la colonie, sa perte prochaine peut-être lui assurait l'impunité ou du moins un sursis.

Cependant le souvenir de Claire le poursuivait sans cesse, et ce projet d'union qu'il n'avait d'abord envisagé que comme un moyen de protection dans l'avenir, s'était bien bien dûment transformé ensuite en une violente passion, d'autant plus violente, que Bigot n'avait rencontré jusque-là que des triomphes faciles.

Quoique Blanche et Claire fissent assez souvent une promenade en voiture quand les batteries de Lévis laissaient quelque repît à la ville, elles n'eurent pas une seule fois l'occasion de le rencontrer. On comprend qu'après la scène que nous avons racontée plus haut, impossibilité absolue pour l'Intendant de se présenter au château où il n'aurait pas été reçu du reste. Les ordres étaient formels à cet égard.

Une ou deux fois par semaine, Claire avait le bonheur de voir Louis Gravel qui venait pour affaire de service accompagné le plus souvent de Claude d'Ivernay. Les deux couples charmants échangeaient alors l'assurance de leur amour éternel, de Claude et Louis reprenaient heureux pour toute la semaine le chemin du camp, tandis que les deux jeunes filles restaient seules à prier la Vierge pour la protection de leurs fiancés.

Quant à M. de Godetroy, malgré son âge avancé ses infirmités physiques, il avait bravement demandé à prendre du service à M. de Vandrenil, lui n'eût pas de peine à lui faire comprendre que sa tête était nécessaire au château pour protéger Blanche et sa fille.

(A suivre)

## Huitres! Huitres!!

Les amateurs d'huitres fraîches doivent adresser leurs commandes à

H. DEROME,  
Marché Finlay, Québec

A deux pas du débarcadère des bateaux du Saguenay.